RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Wissembourg
COMMUNE de WINGEN
67510

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2025
En mairie de Wingen

Convocation remise et affichée le 14 mai 2025

Nombre de membres en exercice :	10

Nombre de membres présents :	9
Sous la présidence de Monsieur le Maire, André SCHMITT Mesdames et Messieurs : Georges HOCH, Laetitia GRAESE, Claudine WALTHER, Noémie SCHULTZ, Léon SCHMITT-SPILL, Dominique MARTIN, Jean-Georges WALTHER, Raphaël HARI	

Absent excusé avec pouvoir :	1
M. Guy LEIBOLD a donné procuration à Mme Noémie SCHULTZ	

Avec 9 membres présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :
1) Désignation du secrétaire de séance
2) Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3) Compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal
4) Clôture du budget annexe « lotissement des sapins »
5) Demande de subvention voyage scolaire
6) Don à l'association socioculturelle et sportive de Wingen
7) Instauration de redevances pour l'occupation du domaine public par le groupe Electricité de Strasbourg
8) Recomposition de l'organe délibérant de la communauté de communes pour la prochaine mandature (2026-2032)
9) Remboursement de frais à Monsieur André SCHMITT
10) Remboursement de frais à Madame Laetitia GRAESE
11) Remboursement de frais à Madame Elise MORTECRETTE

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et demande de pouvoir rajouter les points suivants à l'ordre du jour :
12) Participation financière à l'Association des Œuvre Sociales (AOS)
13) Don à l'association Histoire Mémoire Reconstitution Alsace (HMRA)
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

14) Comptes rendus de réunions des commissions communales
15) Informations diverses

1) D2025-05/01 : Désignation du secrétaire de séance

Le Maire à l'appel nominal des membres, en présence du quorum, la séance est ouverte.
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.
Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve la désignation de Madame Laetitia GRAESE qui accepte ces fonctions.

Voix Pour : 9+1 **Contre : 0** **Abstention : 0**

2) D2025-05/02 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025.
Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la dernière séance puis procède à sa signature.

Voix Pour : 9+1 **Contre : 0** **Abstention : 0**

3) Compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal pour la période **du 3 avril au 21 mai 2025 :**

- **<u>Arrêtés municipaux</u> :**

10/04/2025	AODB 005-2025 : Autorisation d'ouverture de débit de boissons à l'occasion de la fête des plantes qui a eu lieu sur la place de la mairie le 27 avril 2025 de 9h à 19h organisé par l'association socioculturelle et sportive de Wingen
09/04/2025	AM007-2025 : Arrêté municipal portant règlement de la circulation et le stationnement dans la rue principale et rue du nord le 27 avril 2025 de 6h à 20h à l'occasion de la fête du printemps
15/05/2025	AODB 006-2025 : Autorisation d'ouverture de débit de boissons à l'occasion de la fête scolaire qui aura lieu à la salle des fêtes le 24 mai 2025 de 10h à 18h organisée par l'association des parents d'élèves de Wingen
18/05/2025	AODB 007-2025 : Autorisation d'ouverture de débit de boissons à l'occasion du repas couscous qui a eu lieu à la salle théâtrale le 13 avril 2025 de 11h à 20h organisé par l'association théâtrale de Wingen

- **<u>Décision en urbanisme</u> :**

09/04/2025	Déclaration préalable favorable avec réserve (n°4) pour le remplacement de la porte de la cave au 6 rue du nord – M. WALTHER Laurent
09/04/2025	Déclaration préalable non opposition (n°6) pour le remplacement couverture et volet, ravalement de façades au 7 rue du nord – M. SCHMITT André
29/04/2025	Certificat d'urbanisme d'information (n°2) pour la vente de la parcelle 97 en section 01 – Maître RITTER Laurent
29/04/2025	Certificat d'urbanisme d'information (n°3) pour la vente du bien – 10 rue des châteaux-forts – Maître LOTZ Stéphane
06/05/2025	Déclaration préalable non opposition (n°5) pour la rénovation façade grange, rénovation escalier, réparation toiture poulailler au 28 rue du nord – M. BEUCHERT Erich

- **<u>Droits de préemption</u> :**

30/04/2025	Déclaration d'intention d'aliéner (n°3) Vente bien au 10 rue des châteaux-forts. La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption
07/05/2025	Déclaration d'intention d'aliéner (n°4) Vente de la parcelle 97 en section 01. La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption

4) D2025-05/03 : Clôture du budget annexe « lotissement des sapins »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Wingen avait obtenu un permis d'aménager n°PA06753705W0001 en date du 12 septembre 2005 pour la création de 13 lots sur deux tranches au lieu-dit « Scheewald ».

Le budget annexe « Lotissement les Sapins » a été créé par délibération du Conseil municipal du 23 février 2005.

Etant donné que tous les terrains de la 1ère tranche du lotissement « les Sapins » ont été vendus, que tous les travaux sont terminés et payés et que le résultat du compte administratif

de l'exercice 2024 du lotissement est à 0,00 €, Monsieur le Maire propose de clôturer ce budget au 31 décembre 2024.

Il est précisé que le budget ne présente plus de mouvement comptable car l'ensemble des opérations attendues est réalisé. Il convient de clore le budget du Lotissement « les Sapins ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prononce la clôture du budget annexe du Lotissement « les Sapins » au 31 décembre 2024.

Voix Pour : 9+1 Contre : 0 Abstention : 0

5) D2025-05/04 : Demande de subvention voyage scolaire

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux un courrier de Monsieur le Directeur de l'école primaire Simone VEIL, qui lance un appel à subvention à la Commune pour permettre aux 21 enfants de l'école d'effectuer un séjour scolaire européen du 2 au 6 juin 2025.

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, décide d'octroyer la somme de 35 € par élève pour ce voyage scolaire.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif communal 2025.

Voix Pour : 9+1 Contre : 0 Abstention : 0

6) D2025-05/05 : Don à l'association socioculturelle et sportive de Wingen

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, DECIDE (Monsieur André SCHMITT, Président de l'Association Socioculturelle et Sportive de Wingen est sorti de la pièce et n'a pas participé au vote), de verser un don à l'Association Socioculturelle et Sportive de Wingen d'un montant de 314,27 €.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif communal 2025.

Voix Pour : 8+1 Contre : 0 Abstention : 0

7) D2025-05/06 : Instauration de redevances pour l'occupation du domaine public par le groupe Electricité de Strasbourg

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.
Il propose au Conseil :
- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2025 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 57,70 % applicable à la formule de calcul.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :
ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Voix Pour : 9+1 Contre : 0 Abstention : 0

8) D2025-05/07 : Recomposition de l'organe délibérant de la communauté de communes pour la prochaine mandature (2026-2032)

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-6-1,

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon

Vu la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation NOR : ATDB2503087C en date du 13.03.2025 relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2019 et 24 décembre 2019 (correction d'une erreur matérielle) fixant la composition actuelle du conseil communautaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté *de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,*

Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016,29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°032.2019 du conseil communautaire en date du 13.05.2019 : « Composition du conseil communautaire lors de la prochaine mandature (2020 à 2026) »,
Vu la délibération du conseil municipal n° 41/2019 du 30 mai 2019,

Vu le courrier du président de la communauté de communes relatif à la recomposition de l'organe délibérant de la communauté de communes pour la prochaine mandature (2026-2032), invitant les maires des communes membres à faire délibérer leurs conseils municipaux respectifs en la matière,

Considérant que le territoire intercommunal n'a pas évolué depuis la dernière délibération relative à la composition du conseil communautaire, et que les dispositions légales et réglementaires en vigueur n'ont pas été modifiées depuis,

Considérant que la gouvernance de l'intercommunalité en place, résultante d'un accord local, assure une juste représentation des communes au sein de l'organe délibérant, et permet d'assurer l'exercice de politiques publiques mutualisées et solidaires sur l'ensemble du territoire, et complémentaires au sein du bloc local,

Considérant la proposition de reconduire la composition de l'organe délibérant tel qu'en place pour le mandat 2020-2026,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,
Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De prendre acte de la répartition de droit commun des sièges des communes membres au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes, et de la répartition par accord local en vigueur pendant le mandat en cours, comme suit :

	Communes membres	Nombre d' habitants	Répartition de droit commun		Accord local (sur l'identique)	
			Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
1	BIBLISHEIM	353	1	1	1	1
2	DIEFFENBACH-LES-WOERTH	335	1	1	1	1
3	DURRENBACH	**1103**	2	0	2	0
4	ESCHBACH	**958**	2	0	2	0
5	FORSTHEIM	597	1	1	1	1
6	FROESCHWILLER	492	1	1	1	1
7	GOERSDORF	**1054**	2	0	2	0
8	GUNSTETT	621	1	1	1	1
9	HEGENEY	435	1	1	1	1
10	KUTZENHAUSEN	**924**	2	0	2	0
11	LAMPERTSLOCH	695	1	1	1	1
12	LANGENSOULTZBACH	**910**	2	0	2	0
13	LAUBACH	313	1	1	1	1
14	LEMBACH	***1510***	3	0	3	0
15	LOBSANN	660	1	1	1	1
16	MERKWILLER-PECHELBRONN	**923**	2	0	2	0
17	MORSBRONN-LES-BAINS	680	1	1	1	1
18	NIEDERSTEINBACH	115	1	1	1	1
19	OBERDORF-SPACHBACH	423	1	1	1	1
20	OBERSTEINBACH	234	1	1	1	1
21	PREUSCHDORF	**891**	2	0	2	0
22	WALBOURG	**926**	2	0	2	0
23	WINGEN	453	1	1	1	1
24	WOERTH	***1676***	4	0	3	0
	24 communes	**17 281**	**37**	**14**	**36**	**14**
		habitants	**Total**	**51**	**Total**	**50**

Nombre de sièges maximum : 42
Sièges de droit commun :37
Sièges actuels : 35
Suppléants : communes n'ayant qu'un seul siège
Base : population municipale authentifiée des communes au 1er janvier 2025

- De fixer la composition du conseil communautaire (nombre d'élus titulaires et suppléants, et répartition des sièges entre les communes membres) pour le prochain mandat, par accord local, tel qu'en place actuellement et tel que détaillé dans les deux dernières colonnes du tableau ci-dessus, correspondant à la représentation suivante indiquée dans les statuts de la communauté de communes :

- 1 délégué pour les communes de moins de 900 habitants, les communes ne disposant que d'un siège de délégué titulaire bénéficiant de droit d'un siège de délégué suppléant (sans droit de vote, sauf en cas d'absence du titulaire),
- 2 délégués pour les communes de 901 à 1499 habitants,
- 3 délégués pour les communes de plus de 1500 habitants,

- Sachant que la population municipale de la commune de Preuschdorf est passée de 912 à 891 habitants depuis la dernière délibération relative à la composition du conseil communautaire, nécessitant de revoir les strates ci-dessus et d'abaisser le seuil des 900 habitants mentionné ci-dessus et dans les statuts à 875 afin de conserver la représentation actuellement en vigueur, puis 876 à 1499 habitants,

- De prendre acte que la composition effective du conseil communautaire sera fixée par arrêté préfectoral pris au plus tard le 31 octobre 2025, au regard des délibérations prises par les communes avant le 31 août 2025, l'accord local étant validé au regard de la majorité qualifiée suivante :

  - Décision concordante de la moitié des conseils municipaux des 24 communes membres, regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI

Où

  - Décision concordante des deux tiers des conseils municipaux des 24 communes membres, regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI

- De noter qu'à défaut de majorité qualifiée, la répartition de droit commun s'imposera au territoire,

- De demander au maire de communiquer la délibération considérée à la communauté de communes dès que cette dernière est exécutoire,

- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Voix Pour : 9+1 **Contre : 0** **Abstention : 0**

9) D2025-05/08 : Remboursement de frais à Monsieur André SCHMITT

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, (Monsieur André SCHMITT est sorti de la pièce et n'a pas participé au vote), DECIDE de rembourser à Monsieur André SCHMITT, la somme de 65.74€ pour l'achat de fournitures alimentaires pour la journée de travail du 2 mai 2025.

Les crédits ont été prévus au budget primitif de l'année 2025.

Voix Pour : 8+1 **Contre : 0** **Abstention : 0**

10) D2025-05/09 : Remboursement de frais à Madame Laetitia GRAESE

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, (Madame Laetitia GRAESE est sortie de la pièce et n'a pas participé au vote), DECIDE de rembourser à Madame Laetitia GRAESE, la somme de 191.06€ pour l'achat des costumes alsaciens et de bretzels pour la cérémonie du 80e anniversaire de la libération du 30 mars 2025.

Les crédits ont été prévus au budget primitif de l'année 2025.

Voix Pour : 8+1 **Contre : 0** **Abstention : 0**

11) D2025-05/10 : Remboursement de frais à Madame Elise MORTECRETTE

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, DECIDE de rembourser à Madame Elise MORTECRETTE (contrat civique), la somme de 33.76€ pour l'achat de fournitures créatives pour sa mission au sein de la commune.

Les crédits ont été prévus au budget primitif de l'année 2025.

Voix Pour : 9+1 **Contre : 0** **Abstention : 0**

12) D2025-05/11 : Participation financière à l'Association des Œuvre Sociales (AOS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, de soutenir l'Association des Œuvres Scolaires de Wissembourg pour l'année 2025 d'un montant de 54,00 euros calculé sur la base de 2,00 € pour 27 enfants scolarisés à l'école de Wingen.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif communal 2025

Voix Pour : 9+1 **Contre : 0** **Abstention : 1**

13) D2025-05/12 : Don à l'association Histoire Mémoire Reconstitution Alsace (HMRA)

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, DECIDE, de reverser l'association HMRA un don d'un montant de 200,00 € pour leur intervention lors du week-end du 80e anniversaire de la libération du 29 et 30 mars 2025.

Les crédits ont été prévus au budget primitif de l'année 2025.

Voix Pour :9+1 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Comptes rendus de réunions des commissions communales

Les différentes commissions ont présenté leur compte rendu des dernières réunions.

Informations diverses

Néant

Le Maire clos la séance à 21h15
Publié le 23 mai 2025
Transmis au contrôle de légalité le 23 mai 2025

Le Maire,
André SCHMITT

La secrétaire de séance,
Laetitia GRAESE

Les membres du conseil municipal :

André SCHMITT	
Georges HOCH	
Laetitia GRAESE	
Claudine WALTHER	
Noémie SCHULTZ	
Léon SCHMITT-SPILL	
Dominique MARTIN	

Jean-Georges WALTHER	
Guy LEIBOLD	A donné procuration à Mme Noémie SCHULTZ
Raphaël HARI	